

# PM'up jeunes pousses industrielles : accélérer la transition écologique, vers une industrie décarbonée en France.

Juin 2023

**La région Île-de-France lance le programme PM'up dans le but de promouvoir une industrie décarbonée.**

**Ce dispositif soutient financièrement et accompagne les jeunes entreprises innovantes qui se lancent dans des activités industrielles respectueuses de l'environnement.**

## Le CementLAB

est fier de partager cette opportunité avec l'ensemble de ses partenaires et les start-up membres afin de contribuer activement à la décarbonation de l'industrie en France.

## Qu'est ce que PM'up?

Le programme PM'up encourage l'innovation, la recherche et développement, ainsi que la production dans l'industrie. En favorisant les partenariats et la recherche, il permet d'évoluer vers des solutions innovantes tout en préservant l'environnement. La collaboration entre les jeunes entreprises, les centres de recherche et les institutions académiques joue un rôle clé pour développer des solutions technologiques et décarbonées.

Les entreprises sélectionnées bénéficient d'un accompagnement grâce à des conseils stratégiques et également une aide financière.

## Les conditions de subventions

Les projets éligibles bénéficient d'une subvention plafonnée à 1 000 000 €. Pour les projets situés en zone de reconquête économique, l'aide exceptionnelle peut atteindre un plafond de 1 200 000 €. Le taux de subvention ne peut pas dépasser 50% des dépenses éligibles.

## Les critères d'éligibilité

Les bénéficiaires éligibles sont les petites et moyennes entreprises (PME) et les associations, elles doivent avoir au moins un établissement en Île-de-France ou prévoir d'ouvrir un établissement dans la région.

En savoir plus : <https://www.iledefrance.fr/pmup-relance>



**Retrouvez toutes nos publications  
sur les ciments et bétons sur**  
[infociments.fr](https://infociments.fr)

**Consultez les derniers projets publiés  
Accédez à toutes nos archives  
Abonnez-vous et gérez vos préférences  
Soumettez votre projet**

Article imprimé le 02/04/2025 © infociments.fr